



Rupture conventionnelle de contrat ??

Par **reguer**, le **24/03/2011** à **15:04**

Bonjour, rnJ'aimerais savoir quelle différence y a-t-il pour mes droits ou indemnités entre un licenciement par rupture conventionnelle de contrat ou suivant la convention des salariés aux particuliers employeurs (autrement dit quel est la plus avantageuse pour moi?) Je suis payée en CESU (normalement je dépends de la convention s'appliquant aux salariés du particulier employeur), employée comme garde d'enfants (pas ass. mat) et de maison, ce depuis septembre 2006 au sein du même foyer et pour cause de déménagement mon employeur me licencie, fin juin notre contrat s'arrête. Merci pour vos précisions.

Par **yurigeo**, le **25/03/2011** à **19:21**

L'employeur est obligé de vous licencier: cela ouvre les mêmes droits qu'une rupture conventionnelle, mais là vous n'êtes pas "demandeur" de cette rupture.